

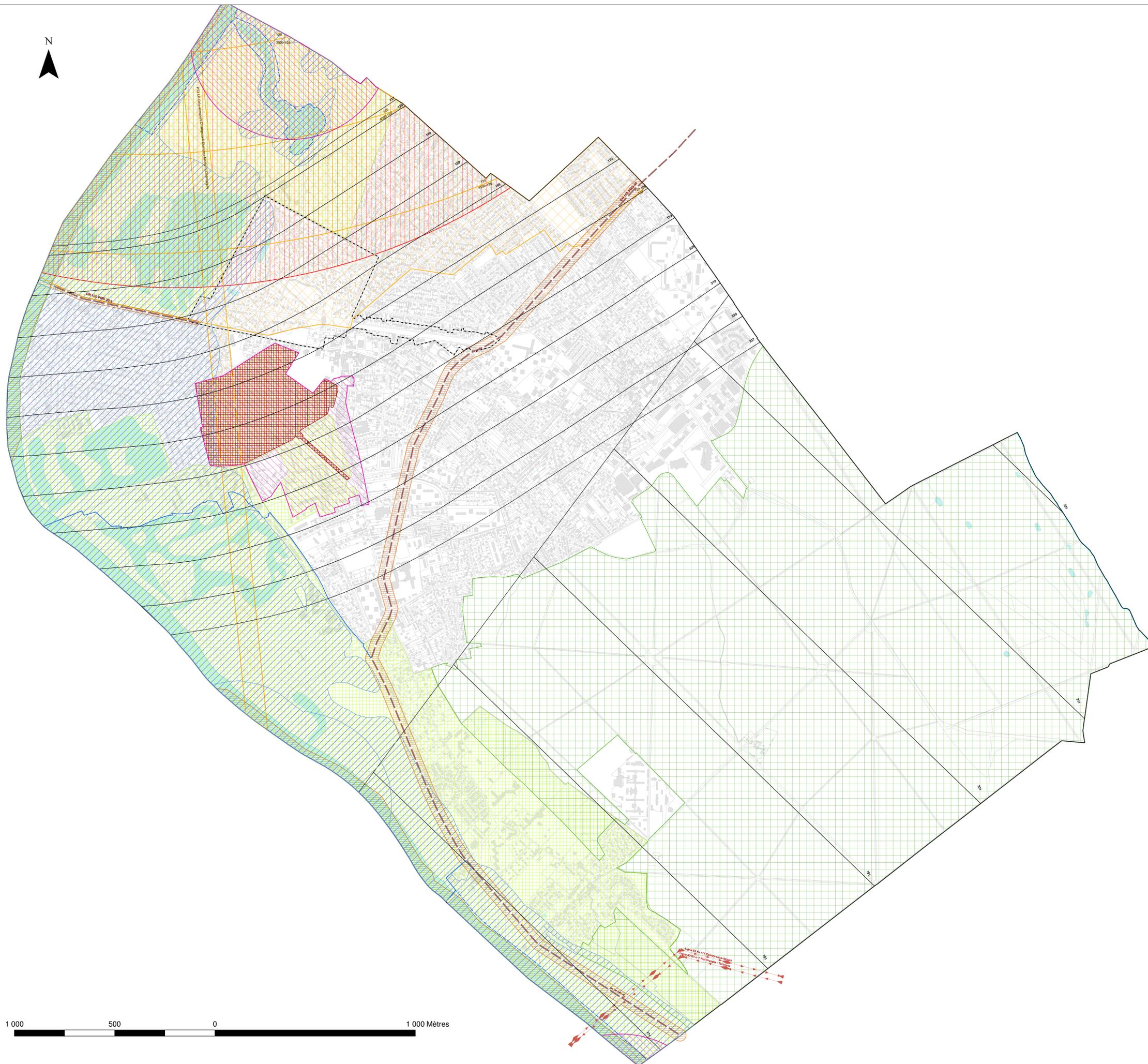


PLU approuvé en date
du 26 Juin 2019 par
délibération du Conseil
Municipal



Révision du PLU

7.1.b Plan des servitudes d'utilité publique



Servitudes de protection des monuments historiques (AC1)

 périmètre de 500 m autour des MFR et PPM

Servitude de protection des sites pittoresques (AC2)

 Site classé

Servitude de protection des sites pittoresques (AC2)

 Site inscrit

Site patrimonial remarquable (AC4)



Servitudes relatives aux forêts dites de protection (A7)

 forêt de Sénart

Servitudes de protection des centre de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques (PT1)

 centre d'Orly-aéroport

Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et réception contre les obstacles (PT2 et PT2 LH)

 Centre radioélectrique d'Orly aéroport - faisceau horizon d'Orly aéroport-Champouel Etampes-Morigny-Champigny

Servitudes relatives à la conservation des eaux de captage (AS1)

 périmètre rapproché A

 périmètre rapproché B

Servitudes de halage et de marchepleid (EL3)

 La Seine

Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures et de gaz sur le territoire

 SUIP 1

Servitudes GRT gaz (I3)

 canalisations DN 100 PMS 20,9 et DN 150 PMS 40

Servitudes RTE (I4)

 ligne aérienne 63 Kv

Servitudes aéronautiques de dégagement (T4-T5)

 Aéroport d'Orly

Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux (A4)

 Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux (A4)

Servitudes résultant des plans d'exposition au risque naturel prévisible (PM1)

 Limites du PPRE et du PPR

1 000 500 0 1 000 Mètres